



LOI CADRE 2019 (ELECTRICITE, EAU & ASSAINISSEMENT)

Pour l'année 2019, le nombre des postes ouverts s'élève à 15 (quinze) postes répartis comme suit :

05 AGENTS DE MAITRISE

- **01** Agent de maîtrise à la catégorie 06 (Bac + 2) ayant un diplôme de technicien spécialisé en Gestion des Entreprises, en Commerce, Marketing, Statistiques, Archivage....
- **02** Agents de maîtrise à la catégorie 06 (Bac + 2) ayant un diplôme de technicien spécialisé en Electricité, Electrotechnique, Automatismes, Instrumentation industrielle, Electromécanique....
- **02** Agents de maîtrise à la catégorie 06 (Bac + 2) ayant un diplôme de technicien spécialisé en Informatique, Réseaux, Développement informatique

10 AGENTS D'EXECUTION

- **04** Agents d'exécution à la catégorie 03 ayant niveau de l'enseignement secondaire qualifiant (tronc commun, 1 ère année ou 2 ème année du Bac) plus un diplôme de CQP en Plomberie ou en Installation Thermique et Sanitaire.
- **03** Agents d'exécution à la catégorie 03 ayant niveau de l'enseignement secondaire qualifiant (tronc commun, 1 ère année ou 2 ème année du Bac) plus un diplôme de CQP en Electricité ou en Electrotechnique.
- **03** Chauffeurs poids lourd à la catégorie 02 ayant un niveau élémentaire plus permis de conduire catégorie C ou D.